



Distr. générale
1 novembre 2019

Français
Original : anglais



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

**Trente et unième Réunion des Parties
au Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**
Rome, 4–8 novembre 2019

Ordre du jour provisoire annoté

L'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/OzL.Pro.31/1) figurant dans l'annexe de la présente note renvoie aux documents de travail et d'information se rapportant aux différents points de l'ordre du jour et a pour but de faciliter les travaux de la trentième et unième Réunion des Parties.

Annexe

I. Segment préparatoire (4–6 novembre 2019)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
Point 1	<i>Ouverture du segment préparatoire</i>	
	Le segment préparatoire de la réunion s'ouvrira le lundi 4 novembre 2019 à 10 heures au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à Rome.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 4 à 7)
<i>a)</i>	<i>Déclaration(s) de représentant(e)s du Gouvernement italien</i>	
<i>b)</i>	<i>Déclaration(s) de représentant(e)s du Programme des Nations Unies pour l'environnement</i>	
Point 2	<i>Questions d'organisation</i>	
<i>a)</i>	<i>Adoption de l'ordre du jour du segment préparatoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.31/1) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 8)
<i>b)</i>	<i>Organisation des travaux</i> Le segment préparatoire sera coprésidé par les Coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée [M. Alain Wilmart (Belgique) et Mme Laura-Juliana Arciniegas (Colombie)], qui présenteront aux Parties une proposition sur la manière dont elles pourraient souhaiter organiser leurs travaux.	<ul style="list-style-type: none"> Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.31/1) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 9)
Point 3	<i>Questions administratives</i>	
<i>a)</i>	<i>Budget du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal et rapports financiers</i>	
	Pendant le segment préparatoire devront être examinées les informations concernant les rapports financiers et budgets du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone pour 2020 et 2021, conformément à la décision XXX/20. Deux scénarios sont proposés : i) un budget calculé en fonction des besoins prévus ; ii) un budget à croissance nominale nulle aligné sur le projet de budget pour 2019.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 10 à 15) Projets de budget pour 2020 et 2021 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UNEP/OzL.Pro.31/4) Rapports financiers des Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone pour l'exercice 2018 (UNEP/OzL.Pro.31/5) Proposed budget for 2020 of the Trust Fund for the Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer: fact sheets (UNEP/OzL.Pro.31/INF/1)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
		<ul style="list-style-type: none"> Updated indicative financial report for the trust funds for the Vienna Convention and the Montreal Protocol for the fiscal year 2019 as at 30 September 2019 (UNEP/OzL.Pro.31/INF/2) Projet de décision sur les rapports financiers et les budgets du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.31/3, projet de décision XXXI/[BB])
<i>b)</i>	<i>Examen de la composition des organes du Protocole de Montréal en 2020</i>	
<i>i)</i>	<i>Membres du Comité d'application</i> Les Parties devront examiner les candidatures et nommer les membres du Comité d'application pour 2020.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 16 à 19) Projet de décision sur la composition du Comité d'application (UNEP/OzL.Pro.31/3, projet de décision XXXI/[CC])
<i>ii)</i>	<i>Membres du Comité exécutif du Fonds multilatéral</i> Les Parties devront examiner et approuver la composition du Comité exécutif proposée pour 2020.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 20 à 23) Projet de décision sur la composition du Comité exécutif du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro.31/3, projet de décision XXXI/[DD])
<i>iii)</i>	<i>Coprésident(e)s du Groupe de travail à composition non limitée</i> Les Parties devront examiner les candidatures et nommer les deux coprésident(e)s du Groupe de travail à composition non limitée des Parties pour 2020.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 24 et 25) Projet de décision sur la nomination des coprésident(e)s du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.31/3, projet de décision XXXI/[EE])
Point 4	<i>Cadre de l'étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2021–2023</i>	
	Les Parties devront poursuivre le débat entamé à la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur un projet de décision présentant le cadre d'une étude visant à estimer le montant des fonds nécessaires pour permettre aux Parties visées à l'article 5 de s'acquitter des obligations imposées par le Protocole durant la prochaine période de reconstitution (2021–2023).	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 26 à 29) Rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur les travaux de sa quarante et unième réunion (UNEP/OzL.Pro.WG.1/41/5, par. 47 et 48) Projet de décision sur le cadre de l'étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2021–2023 (UNEP/OzL.Pro.31/3, projet de décision XXXI/[A])

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
Point 5	<i>Domaines d'intérêt potentiels pour les rapports quadriennaux du Groupe de l'évaluation scientifique, du Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement et du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2022</i>	
	<p>L'article 6 du Protocole de Montréal prévoit un examen, au moins une fois tous les quatre ans, des mesures de réglementation prises au titre du Protocole, sur la base des informations scientifiques, environnementales, techniques et économiques disponibles. Les Parties devront poursuivre le débat entamé à la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur un projet de décision proposant une liste des domaines d'intérêt potentiels, et des mandats correspondants, pour les prochaines évaluations quadriennales du Groupe de l'évaluation scientifique, du Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement et du Groupe de l'évaluation technique et économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 30 à 36) • Synthèse des rapports d'évaluation pour 2018 du Groupe de l'évaluation scientifique, du Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement et du Groupe de l'évaluation technique et économique (UNEP/OzL.Pro.31/8) • Projet de décision sur les domaines d'intérêt potentiels pour les rapports quadriennaux du Groupe de l'évaluation scientifique, du Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement et du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2022 (UNEP/OzL.Pro.31/3, projet de décision XXXI/[C])
Point 6	<i>Émissions inattendues de trichlorofluorométhane (CFC-11)</i>	
	<p>La question des émissions inattendues de CFC-11 a été soulevée pour la première fois avant la quarantième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, après quoi les Parties ont adopté la décision XXX/3 à la trentième Réunion des Parties. À la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, les Parties, qui étaient saisies de rapports du Groupe de l'évaluation technique et économique, du Groupe de l'évaluation scientifique et du Secrétariat, ont établi un groupe de contact pour examiner la question. Les Parties devront poursuivre le débat sur la question à la trente et unième Réunion des Parties, en tenant compte des informations actualisées présentées par le Groupe de l'évaluation technique et économique, le Groupe de l'évaluation scientifique et le Secrétariat, conformément à la décision XXX/3, ainsi que du rapport du groupe de contact à la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée reproduit dans l'annexe III au rapport de cette réunion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 37 à 43 et annexe I) • Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2 /Add.1, par. 3 et 6 et annexe) • Rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur les travaux de sa quarante et unième réunion (UNEP/OzL.Pro.WG.1/41/5, par. 17 à 41 et annexe III) • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de septembre 2019, <i>Volume 1 : Rapport de l'équipe spéciale sur les émissions inattendues de trichlorofluorométhane (CFC-11) établie comme suite à la décision XXX/3</i> • Rapport du Secrétariat sur les émissions inattendues de CFC-11 : aperçu général des procédures du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal concernant les substances réglementées que les Parties doivent suivre pour examiner le respect des obligations au titre du Protocole de Montréal et des termes des accords avec le Fonds et leur application continue (UNEP/OzL.Pro.WG.1/41/3) et additif (UNEP/OzL.Pro.WG.1/41/3/Add.1) • Rapport du Secrétariat sur les émissions inattendues de CFC-11 : mise à jour de l'aperçu présenté au Groupe de travail à composition non limitée à sa quarante et unième réunion (UNEP/OzL.Pro/31/6) • Rapport de la Chine sur les progrès réalisés dans le système de surveillance et de gestion des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UNEP/OzL.Pro.31/INF/9)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Colloque international sur l'augmentation inattendue des émissions de CFC-11 - <i>SPARC Newsletter</i> 53, juillet 2019
Point 7	<i>Données relatives aux émissions de tétrachlorure de carbone qui continuent de se produire</i>	
	L'examen du projet de décision présenté par la Suisse devrait se poursuivre au sein du groupe de contact constitué à la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 44 à 49) • <i>Évaluation scientifique de l'appauvrissement de la couche d'ozone : 2018</i> • <i>Évaluation scientifique de l'appauvrissement de la couche d'ozone : 2018 – Résumé à l'intention des décideurs</i> • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de septembre 2019, <i>Volume 1 : Rapport de l'équipe spéciale sur les émissions inattendues de trichlorofluorométhane (CFC-11) établie comme suite à la décision XXX/3</i> • Projet de décision sur les données relatives aux émissions de tétrachlorure de carbone qui continuent de se produire (UNEP/OzL.Pro.31/3, projet de décision XXXI/[B])
Point 8	<i>Questions relatives aux dérogations prévues aux articles 2A à 2I du Protocole de Montréal</i>	
<i>a)</i>	<p><i>Demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2020 et 2021</i></p> <p>Les Parties examineront les demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle présentées par quatre Parties, dont deux émanant de deux Parties visées à l'article 5 (Afrique du sud et Argentine) pour 2020 et deux émanant de deux Parties non visées à l'article 5 (Australie et Canada) pour 2020 et 2021 respectivement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 50 à 52) • Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2 /Add.1, par. 7 à 15) • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de septembre 2019, <i>Volume 2 : Évaluation des demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2019</i>
<i>b)</i>	<p><i>Stocks de bromure de méthyle</i></p> <p>Les Parties continueront d'examiner la question des stocks de bromure de méthyle dans le prolongement des discussions sur la question tenues à la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 53 à 56) • Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2 /Add.1, par. 14) • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de septembre 2019, <i>Volume 2 : Évaluation des demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2019</i>

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
c)	<p><i>Mise au point et disponibilité de méthodes de laboratoire et d'analyse qui peuvent être appliquées sans recourir à des substances réglementées par le Protocole</i></p> <p>Les Parties poursuivront le débat sur la question, amorcé à la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, en tenant compte des discussions intersessions et des progrès accomplis par les Parties intéressées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 57 à 61) • Révision d'octobre 2019 du Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de septembre 2018, <i>Volume 4 : suite donnée à la décision XXVI/5(2) sur les utilisations de substances réglementées en laboratoire et à des fins d'analyse</i> • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de mai 2019, <i>Volume 1 : Rapport d'activité</i>, section 5.1
d)	<p><i>Agents de transformation</i></p> <p>À sa quarante et unième réunion, le Groupe de travail à composition non limitée s'est penché sur la question des agents de transformation, examinant les trois recommandations concernant les utilisations de substances qui appauvrissent la couche d'ozone comme agents de transformation formulées par le Comité des choix techniques pour les produits chimiques et médicaux figurant dans le rapport de 2018 du Groupe de l'évaluation technique et économique. Les discussions sur la question devront se poursuivre en tenant compte de toutes les consultations informelles tenues, en prévision de la trente et unième Réunion des Parties, sur la suite à donner concernant les tableaux A et B de la décision X/14 relative aux agents de transformation (UNEP/OzL.Pro.10/9).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 62 à 68 et annexe II) • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de 2018, <i>Volume 3 : Rapport d'activité</i>, section 5.3.3 • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de mai 2019, <i>Volume 1 : Rapport d'activité</i>, section 5.2
Point 9	<p><i>Accès des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal à des technologies à haut rendement énergétique dans les secteurs de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur</i></p>	
	<p>Les Parties poursuivront les discussions à ce sujet entamées à la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, en tenant compte du rapport actualisé de l'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique chargé de la question.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 69 à 72) • Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2 /Add.1, par. 16 à 19) • Rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur les travaux de sa quarante et unième réunion (UNEP/OzL.Pro.WG.1/41/5, par. 147 et 148) • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de septembre 2019, <i>Volume 3 : Rapport de l'équipe spéciale établie comme suite à la décision XXX/5 sur le coût et la disponibilité de technologies et d'équipements utilisant des substances à faible PRG pouvant maintenir voire améliorer l'efficacité énergétique</i>

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
Point 10	<i>Mandat, composition, équilibre, domaines de compétence et volume de travail du Groupe de l'évaluation technique et économique</i>	
	Les Parties poursuivront le débat entamé à la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur la procédure de désignation et de sélection des membres du Groupe de l'évaluation technique et économique, y compris sur le projet de décision transmis à la Réunion des Parties pour examen.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 73 à 76 et annexe IV) • Projet de décision sur [le mandat, le code de conduite et les directives concernant la divulgation et les conflits d'intérêt pour le Groupe de l'évaluation technique et économique, ses comités des choix techniques et ses organes subsidiaires temporaires] [la procédure de nomination] [l'organisation du Groupe de l'évaluation technique et économique et de ses comités des choix techniques et organes subsidiaires temporaires] (UNEP/OzL.Pro.31/3, projet de décision XXXI/[D]) • Examen du mandat, de la composition, de l'équilibre, des domaines de compétence et du volume de travail du Groupe de l'évaluation technique et économique (UNEP/OzL.Pro.WG.1/41/4) • Mandat, code de conduite et directives concernant la divulgation et les conflits d'intérêts pour le Groupe de l'évaluation technique et économique, ses comités des choix techniques et ses organes subsidiaires temporaires (UNEP/OzL.Pro.24/10, décision XXIV/8) • Tableau des compétences nécessaires
Point 11	<i>Composition du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal</i>	
	Les Parties devront examiner le projet de décision sur l'élargissement de la composition du Comité exécutif examiné par le Groupe de travail à composition non limitée à sa quarante et unième réunion.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 77 à 80) • Projet de décision sur l'examen du mandat, de la composition et de l'équilibre du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal et de la représentation équitable des Parties en son sein (UNEP/OzL.Pro.31/3, projet de décision XXXI/[E])
Point 12	<i>Demande de l'Azerbaïdjan de figurer sur la liste des Parties auxquelles s'applique le calendrier de réduction progressive des hydrofluorocarbones, tel qu'indiqué aux paragraphes 2 et 4 de l'article 2J du Protocole de Montréal</i>	
	Les Parties examineront un projet de décision présenté au Groupe de travail à composition non limitée à sa quarante et unième réunion.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 81 à 84). • Projet de décision concernant la demande de l'Azerbaïdjan de figurer sur les liste des Parties auxquelles s'applique le calendrier de réduction progressive des hydrofluorocarbones, tel qu'indiqué aux paragraphes 2 et 4 de l'article 2J du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.31/3, projet de décision XXXI/[F]).

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
Point 13	<i>Normes de sécurité</i>	
	Les Parties poursuivront le débat tenu à la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 85 à 88). • Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2 /Add.1, par. 20 et 21) • Outil en ligne sur les normes de sécurité (https://ozone.unep.org/system-safety-standards)
Point 14	<i>Évaluation initiale par le Groupe de l'évaluation scientifique et le Groupe de l'évaluation technique et économique de cinq composés organiques fluorés volatils et substances apparentées rencontrés dans l'Arctique</i>	
	Les Parties reprendront l'examen de la question, entamé à la trentième Réunion des Parties, à la lumière des informations fournies à la trente et unième Réunion des Parties par le Groupe de l'évaluation technique et économique et le Groupe de l'évaluation scientifique.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 89 à 92)
Point 15	<i>Examen des candidatures aux groupes d'évaluation</i>	
	Les Parties examineront les candidatures aux groupes d'évaluation au regard de la liste des membres des comités dont le mandat vient à expiration à la fin de l'année 2019 et du tableau des compétences nécessaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 93 à 98, annexe III et annexe IV) • Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2 /Add.1, par. 22 et 23) • Mandat, code de conduite et directives concernant la divulgation et les conflits d'intérêts pour le Groupe de l'évaluation technique et économique, ses comités des choix techniques et ses organes subsidiaires temporaires (UNEP/OzL.Pro.24/10, décision XXIV/8) • Tableau des compétences nécessaires • Courtes biographies des nominés
Point 16	<i>Questions relatives au respect des obligations et à la communication des données : travaux menés et décisions recommandées par le Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal</i>	
	Les Parties entendront un exposé du Président du Comité d'application sur les travaux de ses soixante-deuxième et soixante-treizième réunions, tenues en 2019, et examineront toute recommandation préconisant l'adoption de décisions.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 99 et 100)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
Point 17	<i>Risque de non-respect des objectifs de réduction des hydrochlorofluorocarbones pour 2019 par la République populaire démocratique de Corée</i>	
	La Réunion des Parties poursuivra l'examen de la question, initialement inscrite à l'ordre du jour de la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée à la demande de la République populaire démocratique de Corée, comme suite à une nouvelle demande de cette Partie souhaitant que la Réunion se saisisse de la question.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 101 à 105)
Point 18	<i>État de ratification de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal</i>	
	Les Parties seront informées de l'état de ratification de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal et examineront un projet de décision sur la question.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 106 et 108) • Etat de ratification, de l'acceptation, de l'adhésion ou de l'approbation de l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UNEP / OzL.Pro.31 / INF / 3) • Projet de décision sur l'état de ratification de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.31/3, projet de décision XXXI/[AA])
Point 19	<i>Questions diverses</i>	
	Les Parties examineront toute autre question de fond soulevée lors de l'adoption de l'ordre du jour.	<ul style="list-style-type: none"> • Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.31/1) • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 109)

II. Segment de haut niveau (7 et 8 novembre 2019)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence</i>
Point 1	<i>Ouverture du segment de haut niveau</i> Le segment de haut niveau s'ouvrira le jeudi 7 novembre 2019 à 10 heures	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 110 et 111)
<i>a)</i>	<i>Déclaration(s) de représentant(e)s du Gouvernement italien</i>	
<i>b)</i>	<i>Déclaration (s) de représentant(e)s du Programme des Nations Unies pour l'environnement</i>	
<i>c)</i>	<i>Déclaration du Président de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal</i>	
<i>d)</i>	<i>Allocution d'ouverture de Sa Sainteté le Pape François</i>	
Point 2	<i>Questions d'organisation</i>	
<i>a)</i>	<i>Élection du Bureau de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal</i> La trente et unième Réunion des Parties devra élire un président, trois vice-présidents et un rapporteur compte tenu du roulement régional convenu par les Parties.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 112)
<i>b)</i>	<i>Adoption de l'ordre du jour du segment de haut niveau de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal</i> La Réunion examinera l'ordre du jour provisoire du segment de haut niveau pour adoption.	<ul style="list-style-type: none"> Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.31/1, section II) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 113)
<i>c)</i>	<i>Organisation des travaux</i> Le Président proposera l'organisation des travaux de la trente et unième Réunion des Parties pour examen et approbation par les Parties.	<ul style="list-style-type: none"> Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.31/1, section II) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 114)

<p>d)</p>	<p><i>Vérification des pouvoirs des représentants</i> Les représentants, les représentants suppléants et les conseillers devront présenter leurs pouvoirs au Secrétaire exécutif, si possible dans les 24 heures suivant l'ouverture de la réunion. Le Bureau de la Réunion vérifiera les pouvoirs des représentants et présentera son rapport à la Réunion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 115) • Articles 18 et 19 du règlement intérieur des réunions des Parties à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal (https://ozone.unep.org/treaties/montreal-protocol-substances-deplete-ozone-layer/rules-of-procedure)
<p>Point 3 <i>Exposés synthétiques des groupes d'évaluation sur leurs évaluations quadriennales de 2018</i></p>		
	<p>Le Groupe de l'évaluation scientifique, le Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement et le Groupe de l'évaluation technique et économique présenteront à la Réunion la synthèse de leurs rapports quadriennaux pour 2018.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 116) • Synthèse des rapports d'évaluation pour 2018 du Groupe de l'évaluation scientifique, du Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement et du Groupe de l'évaluation technique et économique (UNEP/OzL.Pro.31/8) • <i>Évaluation scientifique de l'appauvrissement de la couche d'ozone : 2018</i> • <i>Évaluation scientifique de l'appauvrissement de la couche d'ozone : 2018 – Résumé à l'intention des décideurs</i> • <i>Effets sur l'environnement et interactions entre la raréfaction de l'ozone stratosphérique, le rayonnement ultraviolet et les changements climatiques : rapport d'évaluation de 2018</i> • <i>Groupe de l'évaluation technique et économique : rapport d'évaluation de 2018</i>
<p>Point 4 <i>Exposé du Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sur les travaux du Comité exécutif, du secrétariat du Fonds multilatéral et des organismes d'exécution du Fonds</i></p>		
	<p>Le Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral présentera un rapport sur les décisions prises par le Comité dans le cadre de ses réunions et sur les travaux entrepris par le secrétariat du Fonds multilatéral et les organismes d'exécution du Fonds depuis la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal en novembre 2018.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 117) • Rapport du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal à la trente et unième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro.31/9)
<p>Point 5 <i>Déclarations des chefs de délégation et débat sur les principales questions</i></p>		
	<p>Les chefs de délégation seront invités à prononcer des déclarations. Le segment de haut niveau comprendra une table ronde de haut niveau sur la contribution du Protocole de Montréal à la réduction des pertes alimentaires grâce au développement de chaînes du froid durables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 118 à 119) • Concept note on the contribution of the Montreal Protocol to food loss reduction through sustainable cold chain development (UNEP/OzL.Pro.31/INF/7)
<p>Point 6 <i>Rapport des coprésident(e)s du segment préparatoire et examen des décisions recommandées pour adoption à la trente et unième Réunion des Parties</i></p>		
	<p>Les Coprésident(e)s du segment préparatoire présenteront un résumé des débats ainsi que les décisions recommandées au segment de haut niveau pour adoption.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 122)

Point 7	Date et lieu de la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal	
	Les Parties décideront de la date et du lieu de la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal en 2020.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 123) • Projet de décision sur la date et le lieu de la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.31/3, projet de décision XXXI/[FF])
Point 8	Questions diverses	
	Les Parties examineront toute autre question soulevée lors de l'adoption de l'ordre du jour.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 124)
Point 9	Adoption des décisions de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal	
	Les Parties devront adopter les décisions sur les questions inscrites à l'ordre du jour.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 125)
Point 10	Adoption du rapport	
	Les Parties devront adopter le projet de rapport sur les travaux de la Réunion le vendredi 8 novembre 2019.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 126)
Point 11	Clôture de la réunion	
	La trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal sera clôturée le vendredi 8 novembre 2019 à 18 heures.	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.31/2, par. 127)